

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Présentation du déploiement de la fibre sur la commune par Monsieur NICOLAS, directeur départemental de la Société ORANGE.

Tous les opérateurs pourront se brancher sur les nœuds de raccordement. Le débit sera 100 fois plus élevé que l'ADSL. Il n'y aura aucune perturbation électromagnétique. Les téléchargements seront beaucoup plus rapides.

Calendrier :

- mars 2019 : validation des emplacements des armoires
- 2^e semestre 2019 : travaux pour pose de la fibre et pour pose des armoires
- début 2020 : premiers raccordements. Ils se poursuivront tout au long de l'année. La couverture sera quasi-totale fin 2020. Un point sera fait avec la commune pour lister les foyers non raccordés. Ces derniers ne le seront qu'à la demande de l'utilisateur ; les travaux devront être réalisés dans les 6 mois par Orange.

Téléphonie mobile : l'antenne installée à Cour-Cheverny ne permet pas une couverture totale. Une densification de la couverture des zones rurales est en cours. Une antenne sera implantée à Cheverny en 2019.

Agglopolys PLUi.HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Développements) – PADD (Projet d'Aménagement Développement Durable) : débat sur le PADD.

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté en séance, il est proposé :

- de prendre acte du débat qui s'est tenu en conseil municipal,
- de préciser que le débat sur les orientations du PADD a porté sur les points suivants :

Thématique 1 : La circulation routière. Il existe une problématique de circulation routière au nord de la Loire depuis la sortie de l'autoroute A.10 en direction du sud. Sur cet axe routier la circulation est saturée. La construction d'un nouveau pont serait à envisager.

Thématique 2 : Le développement économique. Il existe des friches industrielles qui devraient faire l'objet d'une réhabilitation dans leur vocation première. Du point de vue environnemental, elles dénaturent les paysages et sont le reflet des difficultés d'un territoire à trouver une solution à la désertification industrielle. D'autre part, il existe un trop grand nombre de zones commerciales qui demande à s'étendre car leur espace est arrivé à saturation. Il serait souhaitable de stopper leur développement.

L'ensemble sera présenté en Conseil Communautaire le 8 novembre 2018.

Agglopolys : cabinet Tendre Vert – fonds de concours pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude portant sur l'extension du secteur Sud-Est de la commune

Le montant de l'étude réalisée pendant 2 ans, environ, est de 4 350 € HT (5 220 € TTC). Le fonds de concours s'élève à 1 334 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette demande de subvention.

Agglopolys : approbation du rapport d'activités 2017

L'ensemble du Conseil Municipal valide ce rapport.

SIAB (Syndicat Intercommunal d'Agglomération Blésoise) : programme BIMBY (Build in My Back Yard) /construire dans mon jardin

Il s'agit d'un programme de densification des zones urbaines (zones « U »). Un propriétaire, possédant une grande parcelle, pourra y construire un autre logement. Une étude d'Agglopolys a montré que 70 % des ménages étaient composés de 2 personnes ou moins alors que les offres sont essentiellement de grands logements (type 3 ou 4)

Le programme débute le 7 septembre pour les communes d'Agglopolys. Des sessions d'entretiens avec les habitants sont prévues : les 23 et 24 novembre et les 30 novembre sur différentes communes et le 1^{er} décembre à la mairie de Cour-Cheverny. Une heure d'entretien avec un architecte-urbaniste est proposée gratuitement pour examiner tout projet.

Maison MELCHIORI :

- Résultat de la vente aux enchères en un seul lot du 25 Juillet 2018 des biens mobiliers : les enchères ont été adjugées à 500 €. La maison a été vidée et nettoyée. Deux petites tables en céramique de Roger Capron (Vallauris) seront vendues aux enchères le 15 septembre prochain (mise à prix 400 €).
- Devenir de la maison : une mise aux normes et des travaux sont indispensables. L'ensemble du Conseil Municipal opte pour la vente de ce bien, en agence et chez un notaire, après avoir fait les diagnostics énergétiques obligatoires et quelques travaux de rafraîchissement. La maison a été estimée à 150 000 €.

Assurances de la commune – résiliation du contrat de la Compagnie MONCEAU Assurances

Cette compagnie assure les biens de la commune depuis plusieurs années, pour un montant d'environ 15 000 €. Madame le Maire a demandé à ce qu'une étude soit faite auprès d'autres compagnies. Les Sociétés GROUPAMA, MAIF et PACIFICA ont adressé leurs propositions, très attractives. La MAIF n'a pas été retenue puisqu'elle n'a pas de spécificité « Collectivités ». Une comparaison, point par point, sera faite entre les deux autres compagnies. Le choix sera proposé au Conseil Municipal du 1^{er} octobre.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte de résilier le contrat avec MONCEAU Assurances.

Restaurant « Le Pinocchio » - SARL H.B.H : révision de la redevance d'occupation du domaine public

Suite à la demande de Messieurs Hubert VUITTON et Hervé FOUCAULT lors du Conseil Municipal du 2 juillet, ce point est remis à l'ordre du jour. Après concertation avec les membres du Conseil Municipal, plusieurs solutions sont proposées :

- accord de l'extension, tel que votée en juin, avec paiement en 2 fois (avril et septembre),
- extension de la terrasse mais uniquement de avril à septembre, tarif à 20 €/m² et démontage de la terrasse,
- refus d'extension, tarif à 20 €/m² et terrasse laissée en place à l'année dans ses dimensions actuelles.

Les votes sont répartis comme suit :

- 1^{ère} proposition : 3 voix « pour », 8 voix « contre », 1 abstention,
- 2^e proposition : 0 voix « pour », 10 voix « contre », 2 abstentions,
- 3^e proposition : 7 voix « pour », 3 voix « contre », 2 abstentions.

Atelier Bijoux Gemmes – THIBAUT Johanna : participation au concours de l'Objet Artistique en Région Centre Val de Loire

A l'occasion des 500 ans de la Renaissance (anniversaire de la mort de Léonard de Vinci et de la pose de la 1^{ère} pierre de Chambord), la région organise un concours ouvert aux artisans d'art à condition qu'ils aient comme partenaire, un site touristique. Madame THIBAUT propose la réalisation d'un peigne en laiton, gravé de motifs représentatifs de la commune de Cheverny. L'ensemble du Conseil Municipal soutient ce projet.

Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2018 : bilan

Une fois de plus, il a connu un très grand succès. Les articles élogieux dans la presse ainsi que la présence nombreuse du public (3 000 personnes) en témoignent.

Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2019 : demande de subventions :

- Mécénat privé
- Conseil Départemental
- Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2019 : PACT (Projets Artistiques et Culturels de Territoires)

Le budget prévisionnel, un peu plus important que l'édition 2018, en raison d'une édition spéciale liée au 500^e anniversaire de la Renaissance et à l'Italie, se déroulera les 9, 10 et 11 août 2019. L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander les subventions auprès des

organismes et mécènes habituels, mais aussi auprès de la Région en raison du thème particulier du festival 2019.

Affaires diverses

Remerciements :

- **les « p'tites randos »** : les enfants des classes de CP de Villefranche-sur-Cher ont adressé un dessin ; ils étaient très contents de l'accueil de la commune,
- **Choristes de Marseille, au mois de juin** : très satisfaits de l'accueil à la Salle des Fêtes.

Défi inter-entreprises : 21 septembre 2018. Les activités seront pratiquées par :

- Pascal CHEVALLIER : VTT
- Célia COUDERC : course
- Chantal SARTIAUX et Simon ZEPPA : canoë.

Conseil Municipal le lundi 1er octobre 2018 à 19 h